



# B.

## **BILAN DES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENCE CANARIENNE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES 2022-2023**

Novembre 2022 – Novembre 2023

2022  
2023



En novembre 2022, les îles Canaries ont assumé pour la sixième fois la présidence tournante de la Conférence des Régions Ultrapériphériques (CPRUP), succédant à la région française de la Martinique, à un moment particulièrement complexe où les problèmes découlant d'un contexte de lente reprise économique post-pandémique et de nouvelles menaces globales, marquées par la prolifération des conflits armés, qui entachent d'incertitude les perspectives de croissance et de développement socio-économique, s'ajoutent aux problèmes structurels auxquels les citoyens des RUP sont confrontés.

La présidence canarienne a fait coïncider son étape finale avec la présidence espagnole du Conseil de l'UE, lors du deuxième semestre 2023, afin de tirer le meilleur parti des synergies résultant de la concomitance des deux présidences pour proposer des solutions dans les dossiers européens qui touchent plus directement nos régions.

Pendant cette année, un travail intensif a été réalisé pour maintenir et consolider la dynamique politique commune afin que l'histoire de l'ultrapériphérie reste une réussite sans précédent de l'action politique pour les cinq millions des citoyens européens qui habitent dans ces territoires éloignés et isolés.

Les activités menées au cours de cette année ont été développées sur base des **axes thématiques du programme de la Présidence** comme suit :

## ★ La défense des intérêts de l'ultrapériphérie

### ● *La dynamisation de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en faveur des RUP*

- Suivi des engagements pris par la Commission européenne dans sa communication 2022.

La Commission Européenne a renouvelé et renforcé sa stratégie pour les RUP par l'adoption, le 3 mai 2022, de la communication « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union » qui définit les priorités de l'action de l'UE avec et pour les RUP, afin d'encourager leur développement, ainsi que des recommandations d'action pour les régions ultrapériphériques et leurs États membres - la France, le Portugal et l'Espagne.



Dans le cadre du suivi habituel de l'activité de la Commission européenne, les organismes de soutien technique de la Conférence ont travaillé d'une manière conjointe avec des autres institutions européennes dans le but de dynamiser la stratégie actuelle, dans les termes suivants:

- Comité européen des régions (CdR) : le travail a été coordonné avec les équipes techniques du rapporteur et d'autres membres clés du CdR dans le cadre du processus d'adoption de l'avis « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union »
- Parlement européen : de la même manière, les travaux ont été accomplis conjointement avec les rapporteurs de la Commission REGI, et, parallèlement avec les contributions des commissions AGRI, BUDG, TRAN et EMPL, qui ont été impliqués dans le processus d'adoption de la [Résolution du Parlement européen du 13 juin 2023 sur l'évaluation de la nouvelle communication de la Commission relative aux régions ultrapériphériques](#)



- [La promotion d'un plan d'action pour le suivi de la stratégie renouvelée des RUP.](#)

Le Comité de Suivi des RUP, dans le cadre du renforcement du partenariat, du dialogue et du soutien entre la CE et les RUP, a encouragé l'engagement de la Commission à tenir des réunions régulières de haut niveau avec chacune des régions ultrapériphériques afin de mieux comprendre leurs inquiétudes principales et de connaître leurs priorités stratégiques et leurs objectifs à moyen terme. Ces dialogues aboutiront aux rencontres bilatérales que la Commissaire tiendra avec les présidents de chaque région ultrapériphérique lors de la Conférence des Présidents qui clôturera la présidence canarienne des RUP.

### ● [Le Suivi du processus législatif européen](#)

- [Le suivi des propositions législatives d'intérêt commun, en particulier:](#)
  - [«Ajustement à l'objectif 55».](#)

Les mesures législatives ont été suivies tout au long du processus de négociation, en collaboration avec les co-législateurs, notamment sur la réglementation des émissions de CO2 dans le transport aérien et maritime, la durabilité des carburants, les infrastructures nécessaires pour intégrer ces carburants durables et fournir de l'électricité, les mesures fiscales sur les carburants fossiles défiscalisés, le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et la Directive relative à l'énergie provenant des sources renouvelables. Des exemptions ont été atteintes dans ce domaine pour les RUP, notamment :

- Système d'échange de quotas d'émission de l'UE : l'exemption de l'obligation de la remise des quotas pour les vols intérieurs et inter-îles et les routes maritimes jusqu'au 31/12/2030.
- Règlement FuelEU maritime et règlement ReFuel aviation : l'application de l'obligation d'utiliser des carburants alternatifs uniquement à 50 % de l'énergie utilisée sur les routes maritimes intérieures et dans les ports des RUP et la possibilité d'exemption à 100 % pour les routes interinsulaires jusqu'au 31/12/2029 ; l'exclusion pour les aéroports des RUP de l'obligation de fournir des carburants alternatifs, sauf demande contraire.
- Règlement sur les infrastructures pour les carburants alternatifs : l'exclusion des ports des RUP de l'obligation de fournir de l'électricité dans le port tant que la région ne dispose pas d'une quantité suffisante d'énergie produite à partir de sources d'énergie alternatives aux combustibles fossiles.
- Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières : son fonctionnement devrait être revu à la lumière de la situation des RUP avant l'entrée en vigueur définitive, le 1er janvier 2026.
- Révision de la directive sur les sources d'énergie renouvelables : le maintien de la possibilité d'adapter les systèmes de soutien financier aux projets situés dans les RUP et l'introduction d'une dérogation RUP pour les bioliquides et la possibilité d'aides pour la production d'électricité à partir de la biomasse forestière.

- **L'extension/renouvellement du règlement général d'exemption par catégorie.**

Des travaux ont été menés avec la Commission européenne dans ce domaine. Grâce à ce travail conjoint et à l'engagement de la Commission européenne, l'adoption de l'amendement au RGEC, publié le 30 juin 2023, maintient l'ensemble des spécificités des RUP en matière d'aides et amplifie sa validité jusqu'au 31 décembre 2026.

- **Les initiatives d'harmonisation fiscale et douanière.**

Dans la mesure où de nombreuses initiatives réglementaires de l'UE dans ce domaine pourraient avoir un impact sur les spécificités fiscales et douanières des RUP et donc risquer de ne pas être dûment prises en compte, la directive du Conseil visant à assurer un niveau minimum global d'imposition pour les groupes d'entreprises multinationales et les grands groupes nationaux dans l'Union, qui doit être transposée en droit national au plus tard le 31 décembre 2023 et s'appliquer aux exercices fiscaux postérieurs à cette date, a fait l'objet d'un suivi.

La réforme des douanes et de la TVA numérique ainsi que le cadre pour l'imposition des revenus (BEFIT) ont également fait l'objet d'un suivi.

- **La promotion et la rédaction des contributions communes de la CPRUP.**

Entre novembre 2022 et novembre 2023, la Conférence des RUP a présenté un total de dix contributions communes aux institutions européennes (principalement à la Commission européenne, mais aussi au Comité européen des régions), toutes liées à la nécessité d'appeler à une bonne prise en compte des spécificités des RUP lors de la formulation des politiques européennes, notamment :

- [Projet de règlement de la Commission relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.](#)
- [Nouvel instrument de l'UE du marché unique pour les situations d'urgence \(IEMU\).](#)
- [Définition du marché en cause aux fins du droit européen de la concurrence.](#)
- [Réforme du marché européen de l'électricité.](#)
- [Programme de travail EU4Health 2024.](#)
- [Consultation de l'Alliance pour la cohésion sur l'avenir de la politique de cohésion.](#)
- [Proposition de la Commission sur l'infrastructure de Gigabit.](#)
- [Consultation du COTER \(CdR\) sur l'avenir de la politique de cohésion après 2027.](#)
- [Évaluation à mi-parcours de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse 2019-2027.](#)
- [Évaluation des mesures de soutien de l'UE à l'agriculture dans les RUP \(POSEI\).](#)

- **Le suivi du développement des conclusions de la COFOE et des prochaines étapes.**

La Conférence sur l'avenir de l'Europe s'est conclue en mai 2022 par un rapport final rempli de recommandations pour l'avenir, dont beaucoup sont liées aux RUP, bien qu'elles ne soient que rarement mentionnées en tant que telles dans le texte. Le suivi des propositions des institutions européennes mettant en œuvre les conclusions de la COFOE a été effectué au cas par cas en fonction du sujet spécifique et de son effet sur les RUP.

- **Le suivi de l'activité consultative du Comité européen des régions.**

Entre novembre 2022 et novembre 2023, Canaries, en coordination avec les autres régions ultrapériphériques représentées dans cette institution, a proposé un nombre important d'amendements aux projets d'avis du Comité européen des régions. Ces initiatives ont traité de l'importance de la politique de cohésion et du maintien de son financement (cadre financier pluriannuel), de la régionalisation et de l'accès des RUP aux instruments de coopération transfrontalière, d'action extérieure et de voisinage, de migration et d'asile, de sécurité et d'intérieur, et de frontières et de visas, en matière de diplomatie préventive et de lutte contre la désinformation. De même, et parmi d'autres priorités, des amendements ont été travaillés pour que les RUP soient prises en compte dans le paquet *Ajustement à l'objectif 55*, en lien avec les priorités de l'efficacité énergétique, du Pacte vert européen, du changement climatique, de l'économie bleue, des eaux usées, des produits phytosanitaires, de la préservation de la biodiversité et, de manière générale, de l'adaptation aux transitions écologique et numérique de manière équitable et inclusive.

## ● **Le renforcement du partenariat**

- **Promotion de la participation des RUP aux groupes de travail RUP relevant de la Commission européenne.**

La Commission européenne, par l'intermédiaire de l'Unité RUP, a organisé pendant cette période quatre réunions avec le Comité de suivi, les représentants des trois États membres concernés et les experts des directions générales de la Commission travaillant sur les dossiers qui touchent le plus directement les RUP. Les régions ont encouragé la participation de leurs experts à ces réunions, afin de favoriser un échange direct avec ceux qui connaissent les contraintes de la mise en œuvre des politiques européennes sur le territoire.



- **L'encouragement de contacts réguliers avec les Attachés des RUP dans les Représentations Permanentes respectives.**



Deux réunions ont eu lieu à la Délégation du Gouvernement des Canaries à Bruxelles avec les Conseillers RUP des Représentations Permanentes de l'Espagne, de la France et du Portugal auprès de l'UE, ce qui a permis de renforcer les canaux de collaboration déjà existants. Des contributions conjointes des RUP leur ont été transmises et des stratégies de collaboration mutuelle ont été établies, afin d'assurer la défense des intérêts de nos régions lors de la négociation des propositions législatives au sein du Conseil.

- **L'approfondissement de la coopération avec les membres du Parlement européen, en particulier ceux des RUP.**

Depuis le début de la présidence canarienne de la CPRUP, en profitant de la simultanéité de la présidence espagnole du Conseil de l'UE, des efforts ont été réalisés pour maintenir et consolider la dynamique politique au sein du Parlement européen, en favorisant le consensus et la concertation avec la CPRUP, c'est-à-dire en profitant des synergies avec les députés des RUP, et en renforçant la visibilité de nos problèmes structurels dans la recherche de solutions ; également dans le suivi du processus législatif européen, notamment les paquets législatifs, entre autres, l'*Ajustement à l'objectif 55* (règlements et directives sur l'environnement, le changement climatique et l'énergie), le Pacte sur la migration et l'asile (règlements et directives particulièrement importants pour les Canaries, la Guyane et Mayotte, tels que le règlement sur le *filtrage des ressortissants de pays tiers aux frontières*

extérieures, le règlement Eurodac, le règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration et celui de la gestion des crises), de la révision à mi-parcours du Cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027 et de ses multiples dimensions dans le financement de l'ultrapériphérie ; et, surtout pendant la période des présidences espagnole et canarienne des RUP, [la résolution du Parlement européen sur la nouvelle communication de la Commission sur les RUP](#) a fait l'objet d'un suivi. Un rapport qui, après des mois de travail au sein des commissions REGI, AGRI, BUDG, TRAN et EMPL, a été approuvé par la plénière du Parlement européen le 13.06.2023. Le résultat du vote a été de 589 voix pour, 22 voix contre et 16 abstentions, ce qui représente un soutien massif (94%) du Parlement européen. Ce rapport encourage à aller au-delà des propositions de la Commission dans sa stratégie pour les RUP. En outre, le Parlement européen a réaffirmé son engagement en faveur du développement et du respect des spécificités des RUP.

## ★ Avancer dans les domaines d'intérêt commun

### ● Socle européen des droits sociaux

- La promotion du Forum des régions ultrapériphériques axé sur le développement du socle social dans les RUP et des actions communes dans le cadre de l'Année européenne des capacités.

La présidence de la Conférence, en collaboration avec les autres régions ultrapériphériques, a continué à travailler sur des positions et déclarations communes dans le but de promouvoir la nécessité d'inclure les RUP dans les objectifs sociaux de l'UE à l'horizon 2030. Ces positions communes permettront aux RUP, malgré leurs contraintes, de s'approprier la stratégie européenne pour une Union toujours plus sociale et inclusive.

A cette fin, la Conférence a travaillé, en coopération avec la Commission européenne, dans des domaines tels que la jeunesse, la santé publique, les conditions de vie dans les RUP et d'autres dans le cadre plus large du socle social.

### ● La coopération territoriale

- La promotion de la concertation des fonds (FEDER-NDICI) et l'encouragement de l'échange de bonnes pratiques entre les programmes.

Les autorités de gestion des programmes de coopération territoriale européenne (CTE) des RUP et un nombre de représentants de la DG REGIO de la Commission européenne se sont réunis en octobre 2023 à Gran Canaria, afin d'avancer dans le processus d'articulation des fonds structurels (FEDER) avec ceux de la coopération avec les pays tiers (NDICI), en vue d'améliorer la coopération et le cofinancement de projets entre les RUP et les pays de leurs zones géographiques respectives.



La journée a également permis de présenter des exemples de bonnes pratiques pour améliorer la gouvernance des différents programmes et dispositifs de coopération avec les partenaires des pays tiers, et de procéder à un échange de vues sur les mécanismes permettant d'améliorer la coopération avec les délégations de l'UE dans les pays tiers.

- **La promotion de l'approche des stratégies européennes de coopération territoriale dans les bassins respectifs des RUP.**



Dans le cadre des événements organisés par la Présidence espagnole de l'UE, une conférence sur « l'insertion régionale des régions ultrapériphériques » s'est tenue à Las Palmas de Gran Canaria en octobre 2023, avec la participation des régions ultrapériphériques, des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen et des trois États d'appartenance des RUP. Cette journée a permis de réfléchir à des questions d'avenir telles que la notion « d'insertion régionale » des RUP, l'adéquation des instruments de soutien européens et nationaux actuels, notamment les programmes de coopération territoriale européenne (INTERREG), et la nécessité d'assouplir la mise en œuvre de certaines politiques communes présentant un intérêt particulier pour ces régions.

- **L'encouragement de l'échange de bonnes pratiques entre les programmes**

En juin 2023, la réunion de clôture des ateliers d'échange de bonnes pratiques sur l'adaptation au changement climatique dans les RUP a eu lieu à Las Palmas de Gran Canaria. Cette initiative de la DG REGIO répond à un engagement de la stratégie d'adaptation de l'UE « Construire une Europe résiliente au changement climatique - la nouvelle stratégie de l'UE pour l'adaptation au changement climatique », qui met en évidence la vulnérabilité des régions ultrapériphériques. L'objectif global du programme est de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de solutions aux défis communs d'adaptation entre les RUP et avec leurs pays voisins. Cela s'est concrétisé par une série d'ateliers, 3 réunions virtuelles dans chacun des 3 bassins dans lesquels les RUP sont présentes : le Sud-Ouest de l'Océan Indien, la Macaronésie, et les Caraïbes-Amazone, au cours desquels des expériences portant sur la capacité à répondre aux catastrophes naturelles et aux événements climatiques extrêmes, ainsi que la prédiction des besoins énergétiques futurs à travers des projections climatiques, et la protection de la biodiversité et l'amélioration de la transition bio-économique ont été partagées. La réunion s'est terminée par une visite à l'Institut Technologique des Canaries (ITC), où les participants ont eu l'occasion de voir des modèles liés aux domaines d'activité de l'Institut, tels que l'eau, les énergies renouvelables et la biotechnologie.



## • **Le tourisme**

- Le suivi des progrès de la politique européenne du tourisme, en assurant un traitement spécifique des RUP et en explorant les propositions visant à mettre en valeur le potentiel du tourisme dans les RUP.

La stratégie industrielle de l'UE, le développement de l'itinéraire touristique et le Pacte pour les compétences dans ce secteur, ainsi que les progrès vers la création d'une politique européenne du tourisme ont fait l'objet d'un suivi, compte tenu du fait que ce secteur est l'un des principaux moteurs de l'économie des RUP, générant des emplois directs et indirects et une opportunité de développer et d'investir dans des activités et des emplois durables.

En outre, la première Convention des îles touristiques européennes a été organisée à Gran Canaria, les 1 et 2 décembre 2022. Elle a débouché sur une déclaration des îles touristiques qui appelle à considérer le tourisme comme activité économique transversale, à créer une politique européenne du tourisme et une agence européenne du tourisme pour développer cette politique.



## • **La migration**

- **La promotion de groupes de travail ad hoc (la Commission européenne, les Etats membres, les RUP) sur la migration irrégulière.**

En tant que frontières extérieures de l'UE dans leurs zones géographiques respectives, certaines RUP sont confrontées à des flux migratoires constants qui s'ajoutent à leurs contraintes structurelles déjà reconnues dans l'article 349 du TFUE. C'est notamment le cas des îles Canaries, de la Guyane, de Mayotte et de Saint-Martin. A cet égard, pour donner suite à l'une des demandes formulées lors de la XXVI Conférence des RUP qui s'est tenue aux Açores en 2021, il a été demandé à la Commission européenne de mettre en place un Task Force/Groupe de travail *ad hoc* sur la migration, dans le but de créer une plateforme de discussion multi-niveaux facilitant l'échange d'informations entre les différentes administrations concernées et le suivi des mesures adoptées au niveau européen, afin de trouver des solutions adaptées aux besoins réels des régions les plus touchées par ce phénomène. Cette demande a déjà abouti à l'organisation d'une première réunion de travail technique entre la CE, l'Espagne et les Canaries afin d'aborder les défis posés par la situation migratoire actuelle dans les îles Canaries.

## ★ Le renforcement de la visibilité des régions ultrapériphériques et de la CPRUP

### ● La participation à des événements d'intérêt européen

- L'organisation d'un séminaire sur la mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour les RUP dans le cadre des travaux de la Commission politique régionale du Comité européen des régions.

L'objectif du séminaire était de mettre l'accent sur l'adaptation de la politique de cohésion et des autres politiques aux réalités et besoins particuliers des territoires, à travers l'exemple des régions ultrapériphériques.

Ainsi, l'application effective du principe de cohésion territoriale dans le cadre de la politique de cohésion et d'autres politiques ayant un impact territorial a été discutée, de même que la nécessité pour les politiques européennes, dès leur conception, d'être conçues et mises en œuvre en tenant compte de la réalité territoriale, en particulier celle des territoires ayant des caractéristiques géographiques uniques qui ont un impact sur le développement de leurs économies et sur la manière dont leurs citoyens participent pleinement au marché intérieur.



- L'identification d'opportunités visant à présenter la réalité des régions ultrapériphériques et à mettre en valeur leurs potentialités.



Afin de donner de la visibilité à la réalité des régions ultrapériphériques, Canaries a participé en mai 2023 à la Journée européenne de la mer qui s'est tenue à Brest, France, avec d'autres entités européennes, à l'atelier « Favoriser les énergies renouvelables atlantiques », qui a abordé les opportunités et les défis que le développement des énergies renouvelables offshore/océaniques représente pour l'UE et la nécessité d'un soutien national et européen pour le mettre en pratique.

De même, en octobre 2023, la réunion du Groupe « Actions structurelles et régions ultrapériphériques » (SMOR en anglais) s'est tenue à Santa Cruz de Tenerife dans le cadre de la présidence espagnole du Conseil de l'UE. Ce fut l'occasion de sensibiliser une nouvelle fois à la réalité des RUP les conseillers des Représentations permanentes des 27 Etats membres auprès de l'UE qui font partie de ce groupe de travail.



Ils ont visité différents projets financés par le FEDER et le FSE+ afin de découvrir de première main l'utilisation de ces fonds et leur capacité à transformer la vie de leurs citoyens, en générant des opportunités pour faire face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés au quotidien.

## ● ***Le renforcement de la communication de la CPRUP***

- **La mise à jour et l'entretien du site web de la CPRUP et la promotion d'actions communes de diffusion.**

Le site web de la CPRUP (<https://cp-rup.com/fr/>) a été dynamisé en tant que plateforme de diffusion des activités de la Conférence et une trentaine de nouvelles ont été publiées au cours de cette période sur différents sujets tels que l'adoption de rapports par les institutions européennes qui renforcent l'acquis communautaire des régions ultrapériphériques, ou la diffusion d'appels à propositions d'intérêt et l'organisation d'ateliers qui ont abordé les spécificités de nos régions dans des domaines thématiques spécifiques. Vous pouvez consulter les nouvelles publiées dans ce [lien](#).

En outre, la section [Bibliothèque](#) du site web a été mise à jour avec la publication des initiatives des dernières années en relation avec l'acquis de l'ultrapériphérie.

## ★ Assurer le fonctionnement de la CPRUP

- **Coordonner et promouvoir le travail du comité de suivi des RUP, en assurant la communication et la représentation externe de la CPRUP.**

Le travail coordonné du comité de suivi des RUP a été encouragé constamment et neuf réunions ont eu lieu, en personne à Bruxelles et aux îles Canaries, ainsi qu'en ligne, favorisant l'échange d'informations d'intérêt pour les régions et la collaboration mutuelle. Le comité a poursuivi le mandat des présidents des RUP et a suivi en détail les initiatives législatives européennes en cours de négociation, afin que les spécificités des RUP soient prises en compte. Son travail a pris la forme d'un échange fluide et constant d'informations et de la recherche de propositions et de solutions communes pour influencer la phase initiale du processus d'adoption législative.



- **Assurer la mise en œuvre du partenariat de la CPRUP.**



L'Association de la Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques a tenu ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 6 mars 2023, sous la présidence des Canaries, au cours desquelles la nomination des nouveaux membres du Bureau d'administration, le plan d'action pour 2023 et le budget de l'organisation pour la même période ont notamment été approuvés. En tant qu'entité associative de droit français, cet organe instrumental de la Conférence se veut un outil au service de l'intérêt commun, pour la mise en œuvre d'actions conjointes dans des domaines où les RUP partagent un même objectif.